

Procès verbal de
l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mars 2010.

Chantal BALNY présente l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire.

L'ordre du jour consiste à adapter nos statuts à la nouvelle configuration des services de l'Etat et la création de la DDTM et donner la possibilité aux agents de l'ex DDAF et de l'ex DDAM d'intégrer notre mouvement.

La modification des statuts intègre également une harmonisation de nos statuts avec ceux de la FNASCEE.

Pour délibérer, il faut que le nombre des adhérents présents ou représentés soit égal à au moins un tiers des membres de l'association.

L'ASCEE compte 780 adhérents, le quorum est de $780 / 3 = 260$ adhérents. Le nombre de présents ou représentés est de 281. Le quorum est donc atteint.

L'assemblée générale extraordinaire est donc valablement constituée.

Votants	271
Nuls	6
Blanc	2
Pour	263

La modification des statuts est donc adoptée

Membre de l'ASCEE-50

Eric Biard

La présidente de l'ASCEE-50

Chantal Balny



ASCEE 50
Boulevard de la Dollée
BP 496
50006 SAINT LO cedex
Téléphone : 02 33 06 38 39
Télécopie : 02 33 06 39 09
Mel : ascee.DDE-50
@i-carre.net